



# LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE BILANS DE COMPÉTENCES 2023

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre des actions suivantes :  
Actions de formation  
Bilan de compétence

 **EIQOUS**  
Born to reveal

*Se former, s'épanouir... grandir!*

# BIENVENUE

*Vous venez de vous inscrire à un bilan de compétences proposé par l'organisme de formation EIQUS et nous vous en remercions. Vous trouverez dans ce livret les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.*

## SOMMAIRE

1. Présentation.....	p2
2. Notre démarche pédagogique.....	p3
3. Déroulé du bilan.....	p4
4. Modalités du bilan.....	p5
5. Nos atouts.....	p6
6. Nos moyens.....	p7
7. Lieu du bilan.....	p8
8. Nos valeurs.....	p10
9. Règlement intérieur.....	p11
10. Formulaire de réclamation.....	p17
11. Notre équipe.....	p18
12. Engagements réciproques.....	p20

*Livret d'accueil*

# PRÉSENTATION

## *Cabinet d'expertise en médiation équine*

*Dédié à la SANTÉ, au MIEUX-ETRE et à la PERFORMANCE,  
grâce au cheval.*

### *↳ Evaluer & prévenir*

*Vos points forts, vos ressources et votre potentiel.  
Le syndrome de stress post traumatique, la souffrance  
psychique, le burn out, le stress chronique.*

### *↳ Accompagner*

*La santé & performance pour développer vos softs skills.  
Développer votre intelligence émotionnelle.*

### *↳ Former*

*De manière innovante et proactive sur différentes thématiques,  
toujours accompagné par les chevaux et notre équipe.*

### *↳ Eduquer*

*Pour la réhabilitation psycho-sociale, la gestion des conflits,  
les troubles de la personnalité.  
Pour adolescents et adultes, en groupe et en individuel.*

*Plus qu'un partenaire, nous souhaitons être une source  
d'inspiration pour TOUS...*

*Livret d'accueil*

# NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Nos formations sont construites dans une logique de **form'action**, autrement dit, un apport conséquent de **théorie** illustré principalement par la **pratique avec les chevaux**.

Chacune de nos interventions place le formé comme véritable acteur de sa démarche et l'amène à apprendre par l'**autonomie** et la **proactivité**.

La démarche d'Eiquis a été élaborée autour de 4 piliers de l'apprentissage:

**La théorie** : nos formations sont composées d'apports scientifiques et valides. Elles sont la base de votre apprentissage et vous servent de guide de fonctionnement.

**La pratique** : nous sommes persuadés que bien apprendre passe par le mouvement du corps, l'expérimentation et l'échec. Ainsi, nous vous poussons à essayer et essayer encore afin que la théorie devienne la plus concrète possible et surtout prendre conscience en temps réel des points à améliorer afin de toujours progresser.

**Les échanges** : nos formations sont composées de 8 personnes maximum ce qui favorise un suivi de qualité et des temps d'échange, de debriefings primordiaux pour que les apports soient compris et intégrés. De plus, nous sommes certains que les expériences de chacun sont une richesse supplémentaire dans le processus de formation.

**La remise en question** : elle nous semble primordiale dans une démarche formative. Quel que soit votre niveau, votre expérience, vous comme nous avons toujours des choses à améliorer. C'est pourquoi, l'ouverture d'esprit et la remise en question sont des éléments centraux pour avancer et aller encore plus loin.

*Livret d'accueil*

## DEROULE DU BILAN

### **3 phases durant votre bilan de compétences**

Le bilan se déroule en 24h réparti sur plusieurs semaines avec des modalités en présentiel et distanciel et du travail personnel à fournir

#### **Phase préliminaire**



- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

#### **Phase d'investigation qui permet au bénéficiaire**



- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

#### **Phase de conclusion**



- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

**Nous vous rappelons qu'un document de synthèse vous sera remis en fin de bilan. Un entretien 6 mois après la fin de votre bilan vous sera proposé pour faire un point sur votre situation.**

*Livret d'accueil*

## MODALITES DU BILAN

### **Objectifs du bilan de compétences :**

- analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations
- définir son projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation, ou une évolution de carrière

### **Financement**

- La loi de finances pour 2023 prévoit que le salarié devra participer au coût d'un bilan de compétences effectué dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).
- Toutefois, la participation financière du salarié ne sera pas due quand l'employeur financera une partie du coût de la formation.
- Si vous êtes salarié dans le secteur privé ou demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences. Le financement du bilan de compétences passe notamment par le compte personnel de formation (CPF).
- Dans le cadre de plan de développement ou de reclassement, le coût du bilan est à la charge de votre employeur.

*Livret d'accueil*

## NOS ATOUTS

- 20% du travail est réalisé en entretien et en travail individuel, les 80% restant correspondent à la pratique avec les chevaux à travers des exercices concrets et des mises en situation, toujours encadré par notre équipe pluridisciplinaire et en tout sécurité et centré sur les compétences.
- Travail en collectif pour renforcer certains concepts et se servir de la dynamique de groupe présente durant les exercices proposés
- Ecoute bienveillante de l'équipe en cas de difficultés d'un stagiaire, nous ferons tout pour répondre à vos questions et vous accompagner au plus près.
- Des exercices proposés , tous validés par nos experts afin de mettre en évidence des compétences clé
- Un bilan accompagné par un psychologie de notre équipe afin que vos progrès, vos difficultés et de fait, votre suivi soit le plus qualitatif possible ;
- Une équipe pluridisciplinaire riche et complémentaire : vétérinaire, psychologue clinicien, psychologues du travail, spécialistes équins , comportementalistes etc.
- Le respect du consentement, la neutralité des échanges et la confidentialité sont de mises.

**La bienveillance et le non jugement sont au cœur de notre pratique !**

*Livret d'accueil*

## NOS MOYENS

### **Moyens pédagogiques :**

Documents fournis au stagiaire en amont du bilan :

- livret d'accueil
- questionnaire d'évaluation des besoins
- document prévisionnel

### **Objectifs :**

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- définir son projet professionnel et/ou projet de formation

### **Après la formation :**

- Livrable du bilan
- Questionnaire de satisfaction

### **Moyens pédagogiques :**

- Guide de travail personnel (exercices)
- Travail en carrières avec des chevaux
- Visio via google meets / questionnaires Forms
- Supports powerpoint
- Supports envoyés au participant par mail

**Moyens d'encadrement :** Maelle AGUER : responsable pédagogique et psychologue du travail pour répondre à vos questions et assurer le suivi de votre parcours de bilan de compétences.

**Suivi de l'exécution :** feuilles de présence signées par les stagiaires et remise d'un document de synthèse en fin de bilan.

### **Appréciation des résultats :**

- Questionnaire de satisfaction
- Plan d'action



*Livret d'accueil*

## LIEUX DU BILAN

➔ *Les bilans peuvent se dérouler sur deux lieux en petite Camargue*  
:

- Domaine de CALET  
à 30 minutes de Montpellier, à Beauvoisin.  
<https://www.domaine-de-calet.com>



handicap

- Franquevaux (pour la partie pratique)  
Au sein des arènes et autour de la guinguette de Franquevaux



*Livret d'accueil*

# LIEUX DU BILAN

➔ *Pour vous y rendre :*

- Domaine de Calet :



- Franquevaux:



## *Livret d'accueil*

# CHARTRE DES VALEURS EIQUS

### **Viser l'excellence**

« L'homme n'aura jamais la perfection du cheval. »  
(Spinoza)

Chez EIQUS, c'est le cheval qui inspire nos spécialistes pour créer des formations et des évaluations toujours plus adaptées aux bénéficiaires et aux avancées scientifiques. Nous avons pour ambition de perpétuellement poursuivre l'excellence, avec comme moteur, une envie constante de progresser. Vous êtes entouré de talents qui cultivent la remise en question régulière de leurs pratiques afin de ne jamais s'arrêter au sein cette belle évolution qui est celle d'EIQUS depuis sa création.

### **La beauté**

« La beauté est dans les yeux de celui qui regarde. »  
(Oscar Wilde)

L'émerveillement fait partie intégrante de nos interventions. Chaque moment est pensé de façon à associer la beauté des chevaux à celle des lieux et de ce que nous allons créer ensemble dans un cadre unique. Nous veillons particulièrement à ce que tous les instants que vous allez vivre résonnent avec la beauté du monde vivant qui nous entoure.

### **La Liberté**

« La liberté et la responsabilité, les deux faces d'une même médaille »

La liberté fait partie intégrante de l'activité d'EIQUS. Elle est à la fois un moyen d'atteindre nos objectifs, nous ne pouvons travailler qu'avec des chevaux élevés en liberté. Mais elle est aussi un but en soi, celui de créer les conditions pour amener nos bénéficiaires à une libération émotionnelle et cognitive. L'expérience EIQUS a été construite afin de vous apporter la liberté d'être vous même et de jouir des bienfaits de l'autonomie.

Il est ainsi de notre responsabilité de créer toutes les conditions pour vous placer dans un environnement sécurisé afin que vous puissiez évoluer en toute liberté, sans aucune appréhension et vous laisser transporter par l'expérience EIQUS.

### **La Confiance**

Dans la confiance il y aura toujours une part de doute et c'est là, l'aventure dans la relation à l'autre : l'imprévisible.

L'ensemble de nos spécialistes sont animés par la certitude que dans chaque situation et pour chaque problématique, l'expérience EIQUS est une réelle source d'évolution. Il existe de nombreuses résistances aux changements, mais nos accompagnements ont été réfléchis et élaborés de façon à permettre à tous nos bénéficiaires de ressortir grandis et dotés de pistes de progressions individuelles.

### **L'engagement**

Un engagement qui nous dépasse...

Les spécialistes d'EIQUS sont portés par un engagement durable à cette cause qui est la relation d'aide avec les chevaux. L'ensemble de l'équipe est engagé à initier le mouvement de nos bénéficiaires, ce mouvement qui nous permettra d'aller vers l'objectif que nous nous sommes fixé ensemble.

### **Le vivant**

Je ressens donc je vis.

L'activité d'EIQUS s'inscrit dans la priorité laissée à la sensibilité du vivant. Nous avons conscience que chaque intervention nécessite de s'adapter aux besoins très spécifiques du bénéficiaire mais aussi à son environnement et aux chevaux avec lesquels nous allons travailler.

Parmi nos objectifs, nous cherchons à créer les conditions de résonance entre le bénéficiaire et le monde vivant qui l'entoure afin dans un premier temps, de lui permettre de se retrouver puis de favoriser son retour à la communauté.

*Livret d'accueil*

# RÈGLEMENT INTERIEUR

**Règlement intérieur EIQUS conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail**

- **Article 1 - Objet et champ d'application du règlement**

- Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par EIQUS. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

- **SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

- **Article 2 - Principes généraux**

- La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect : des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ; de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

*Livret d'accueil*

# RÈGLEMENT INTERIEUR

- **Article 3 – Sécurité avec les chevaux**

- Pour des raisons de sécurité primordiales, il est obligatoire de suivre avec précision toutes indications exprimées par les spécialistes équins. Ces indications peuvent être exprimées à tous moments dès l'instant où le stagiaire entre en contact avec les chevaux.

- **Article 4 – COVID-19**

- En cohérence avec le contexte sanitaire, les stagiaires se voit dans l'obligation de respecter les gestes barrières (distanciation sociale, port du masque et lavage des mains régulier) durant tout leur parcours de bilan en présentiel.

- **Article 5 – Consignes d'incendie**

- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

- **Article 6 – Boissons alcoolisées et drogues**

- L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

- **Article 7 – Interdiction de fumer**

- Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

*Livret d'accueil*

# RÈGLEMENT INTERIEUR

- **Article 8 - Accident**

- Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail - ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

- **SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE**

- **Article 9 - Assiduité du stagiaire en formation**

- **Article 9.1. Horaires de formation**

- Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

- **Article 9.2. - Absences, retards, départs anticipés ou abandons**

- En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire -dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics- s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

*Livret d'accueil*

# RÈGLEMENT INTERIEUR

- **Article 9.3 - Formalisme attaché au suivi de la formation**

- Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émarginement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

- **Article 10 - Accès aux locaux de formation**

- Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut : entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ; y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ; procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

- **Article 11 - Tenue**

- Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

- **Article 12 - Comportement**

- Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

- **Article 13 - Utilisation du matériel**

- Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

*Livret d'accueil*

# RÈGLEMENT INTERIEUR

- L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.
- **SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES**
- **Article 14 - Sanctions disciplinaires**
- Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- Rappel à l'ordre ; avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ; blâme ; exclusion temporaire de la formation ; exclusion définitive de la formation.
- Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.
- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise : l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire - et/ou le financeur du stage.
- **Article 15 - Garanties disciplinaires**
- **Article 15.1. - Information du stagiaire**
- Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.



*Livret d'accueil*

## RÈGLEMENT INTERIEUR

- Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :
- Il convoque le stagiaire –par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge– en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- La convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- **Article 15.3. - Assistance possible pendant l'entretien**
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- **Article 15.4. - Prononcé de la sanction**
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

*Livret d'accueil*

# FORMULAIRE DE RECLAMATION

À détacher

Nom :

Dispositif :

Dates de Bilan :

Réclamation :

*Livret d'accueil*

# ORGANIGRAMME

## Notre équipe



**Directrice Générale**  
**Eiqus**  
Psychologue du travail



**Référente handicap et**  
**BC**  
Psychologue du travail



**Référent formation**  
Docteur en psychologie du  
travail



**Suzanne TAPIE**  
Spécialiste en  
éthologie animale

## Nos partenaires & nos intervenants



**Florence PRADIER**  
Spécialiste équin



**Céline LEGAZ**  
Enseignante d'équitation et  
éleveur



**Charles BALHOUANE**  
Psychologue clinicien



**Aurélia RENARD**  
Psychologue clinicienne  
Psychologue du travail



**Thomas FOUGAIROLLES**  
Spécialiste équin

*Livret d'accueil*

## EQUIPE COEUR



**Nadège GAJIC**

**Formations** : Master en Psychologie sociale et du travail  
formation en intelligence émotionnelle EM Lyon

**Compétences-clé** : Ressources humaines, Directrice générale, formatrice, accompagnement au changement, pilotage de l'activité



**Florent CHAUME**

**Formations** : Doctorat en psychologie sociale et du travail

**Compétences-clé** : en charge de la recherche R&D, gestion de projet, spécialisé en proactivité, formateur



**Maëlle AGUER**

**Formations** : Titre de psychologie du travail (Master 2),  
formation en intelligence émotionnelle EM Lyon

**Compétences-clé** : responsable handicap, formatrice, accompagnement, coordination inter-sites



**Suzanne TAPIE**

**Formations** : Master de recherche en éthique humaine et animale

**Compétences-clé** : chargée d'études en éthique animale et humaine, assistance commercial / marketing, sociologie

*Livret d'accueil*

## NOTRE ENGAGEMENT

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Les professionnels s'engagent :

- à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.
- à ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.
- à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.

Le centre de bilan de compétences s'engage :

- à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifiées.
- respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles
- à vous prévenir suffisamment en avance en cas d'impondérable et vous proposer automatiquement un autre rendez-vous.
- à répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure.
- La présence d'un psychologue ou de toute personne dûment habilitée est requise si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés en cours de bilan.

*Livret d'accueil*

## VOTRE ENGAGEMENT

En tant que bénéficiaire, vous vous engagez à :

- Être « acteur » de vos démarches, et effectuer, dans les délais prévus, l'ensemble des exercices proposés dans le cadre du travail personnel en dehors des séances (enquêtes métier, tests en ligne, exercices spécifiques, ateliers etc.). Cela vous permettra d'être à 100% engagé dans la démarche.
- À faire preuve de respect, bienveillance et d'ouverture dans le cadre de vos échanges avec notre équipe.
- À exprimer directement à votre psychologue référent si vous rencontrez une difficulté.
- À nous prévenir par email au moins 48 heures en cas d'impondérable pour un rendez-vous, en proposant une nouvelle date de rendez-vous.

Fait à :

Le :

Signature du bénéficiaire :

Signature de l'établissement :

 SAS EIQUS  
Cabinet Expertise en Médiation équine  
Secrétariat du Directeur  
Terre Rouge  
Chemin Transide et Cabrié  
34 820 TEYRAN

L'attestation QUALIOPi nous a été délivré le 23 Août 2021 et atteste notre certification pour les actions de formation et de bilan de compétences